



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-173

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2021-11-17-00001 - ARRÊTE PRÉFECTORAL SG/COORDINATION N°
2021-101?? EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2021?? DÉSIGNANT MADAME
CATHERINE HALLER, SOUS-PRÉFÈTE DE BRIOUDE?? POUR ASSURER LA
SUPPLÉANCE DU PRÉFET (1 page)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-11-17-00001

ARRÊTE PRÉFECTORAL SG/COORDINATION N°
2021-101

EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2021
DÉSIGNANT MADAME CATHERINE HALLER,
SOUS-PRÉFÈTE DE BRIOUDE
POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET



ARRÊTE PRÉFECTORAL SG/COORDINATION N° 2021-101
EN DATE DU 17 NOV. 2021
DÉSIGNANT MADAME CATHERINE HALLER, SOUS-PRÉFÈTE DE BRIOUDE
POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET

Le préfet de la Haute-Loire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 nommant Monsieur Rémy DARROUX secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 août 2020 portant nomination de Madame Barbara WETZEL, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement d'Yssingeaux ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine HALLER, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Brioude ;
- Vu l'arrêté n° SG/Coordination 2021-51 en date du 1^{er} juillet 2021 portant organisation de la permanence préfectorale dans le département de la Haute-Loire ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Catherine HALLER, en sa qualité de sous-préfète de Brioude, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Haute-Loire :

du jeudi 18 novembre 2021 à partir de 14h00 au vendredi 19 novembre 2021 à 14h00.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général, la sous-préfète de Brioude, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Préfet,



Eric ETIENNE